

**SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE**

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9
Tableau des charges	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société de la francophonie manitobaine

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société de la francophonie manitobaine** (la société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2021 ainsi que de ses résultats d'opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 mars 2020, le sommaire des principales méthodes comptables divulguait que la société comptabilisait au coût d'acquisition les participations détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée qui n'était pas consolidée, ce qui constituait une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si les participations détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée avaient été comptabilisées selon la méthode de consolidation, les actifs et les actifs nets non grevés d'affectations auraient augmenté de 315 356 \$ au 31 mars 2020, et l'excédent des produits sur les charges de l'exercice demeurerait inchangé pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Notre opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 avait été modifiée en raison de la dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Par conséquent, notre opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est modifiée en raison de l'effet possible de cette dérogation sur la comparabilité des chiffres de l'exercice en cours à l'état de la situation financière.

Le 1er avril 2020, la société a vendu ses actions détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée tel que divulgué à la note 11. Si les participations détenues dans l'entreprise à but lucratif contrôlée avaient été comptabilisées selon la méthode de la consolidation, l'annulation du billet à ordre telle que divulguée à la note 11 aurait entraîné une perte sur disposition au 31 mars 2021 équivalente au prix de vente de 315 356 \$. Par conséquent, notre opinion sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021 est modifiée en raison de l'effet possible de cette question sur les chiffres de l'exercice en cours à l'état des résultats.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 28 septembre 2021

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

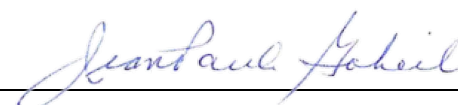
État de la situation financière

Au 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	895 467	350 565
Subventions à recevoir	88 399	404 622
Débiteurs et intérêts courus	41 547	33 568
Frais payés d'avance	67 840	15 008
	1 093 253	803 763
Placements affectés (note 3)	398 646	388 895
Fonds en fiducie	238 055	126 108
Immobilisations (note 4)	269 829	301 072
	1 999 783	1 619 838
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	379 076	442 534
Subventions et produits reportés (note 6)	385 711	119 305
	764 787	561 839
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	118 067	133 336
Dépôts pour demandes de réfugiés	238 055	126 108
Incitatifs relatifs à un bail (note 8)	25 209	27 984
	1 146 118	849 267
Engagements (note 9)		
Actifs nets		
Affectations d'origine interne		
Fonds de capital	509 912	500 162
Investis en immobilisations	151 762	167 736
Non affectés	191 991	102 673
	853 665	770 571
	1 999 783	1 619 838

Approuvé au nom du conseil d'administration :



_____ administrateur



_____ administrateur

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

				2021	2020
	Fonds de capital	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes , au début de l'exercice	500 162	167 736	102 673	770 571	754 396
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	9 750	(15 974)	89 318	83 094	16 175
Soldes , à la fin de l'exercice	509 912	151 762	191 991	853 665	770 571

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Octrois et subventions		
Entente Canada-Manitoba	145 000	145 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	3 288 682	2 554 529
Entente Manitoba - Éducation et formation	78 402	50 994
Patrimoine canadien		
Subvention de base	830 539	810 016
Autres projets	264 254	279 817
Produits d'autofinancement		
Intérêts	11 139	23 677
Autres	174 088	103 969
	4 792 104	3 968 002
Charges (voir tableau)		
Développement rural franco-manitobain	228 158	277 982
Communautaire (233-ALLÔ)	254 862	261 815
Politique-juridique	592 424	590 918
Promotion et communication	164 399	159 846
Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)	2 623 165	2 661 266
RIF MB, RIFA & CFA	846 002	-
	4 709 010	3 951 827
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	83 094	16 175

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2021	2020
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	83 094	16 175
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	90 678	76 988
Incitatifs relatifs à un bail	(2 775)	(2 775)
Apports reportés afférents aux immobilisations	(74 704)	(61 016)
	96 293	29 372
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	316 223	(292 051)
Débiteurs et intérêts courus	(7 979)	(6 165)
Frais payés d'avance	(52 832)	595
Créditeurs et frais courus	(63 458)	180 955
Subventions et produits reportés	266 406	121 152
	554 653	33 858
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Changement net des placements	(9 751)	(9 842)
Achat d'immobilisations	(59 435)	(52 836)
Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations	59 435	52 836
	(9 751)	(9 842)
Augmentation nette de l'encaisse pour l'exercice	544 902	24 016
Encaisse, au début de l'exercice	350 565	326 549
Encaisse, à la fin de l'exercice	895 467	350 565

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

1. Objectif de l'organisation

La Société de la francophonie manitobaine (« la société »), porte-parole officiel de la communauté franco-manitobaine, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci. De concert avec ses partenaires, elle planifie et facilite le développement global de la collectivité et en fait la promotion.

L'organisme est constitué en corporation dans la province du Manitoba selon le projet de Loi 31. La société est un organisme de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu et est exempté d'impôt selon l'article 149 de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts générés par les prêts et placements détenus par le Fonds de capital sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont à recevoir. Les apports non affectés tels que les produits des ventes d'annonces et les services de secrétariat sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Améliorations locatives	5 ans et 20 ans
Ameublement	5 ans
Automobiles	3 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Incidatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail sont présentés comme produits reportés et sont comptabilisés comme réduction de la charge de loyer sur une base linéaire sur la période du bail y compris les périodes de renouvellement du bail soit une période totale de 20 ans (note 8).

e) Fonds de capital

Le conseil d'administration a établi le fonds de capital dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de la société. La société ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Ventilation des charges

Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages sociaux, le loyer et frais d'entretien, et les charges d'équipement et location, les charges d'impression, timbres, papeterie, et annuaires, ainsi que tous les autres frais découlant directement des activités.

L'affectation des charges aux divers programmes de la société s'effectue en utilisant une méthode d'imputation proportionnelle au niveau d'activités effectuées pour chaque programme telle que convenu avec les bailleurs de fonds dans les ententes de financement.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Emploi des estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés à l'état de la situation financière et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date de l'état de la situation financière ainsi que des montants de produits et de charges imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers non consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements affectés

	2021	2020
	\$	\$
Dépôts à terme	301 473	294 127
Épargne	84 563	82 200
Parts de surplus	5 776	5 776
	391 812	382 103
Intérêts courus	6 834	6 792
	398 646	388 895

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1,65 % à 3,30 % (2,10 % à 3,30 % en 2020) qui arrivent à échéance entre août 2022 et août 2025.

4. Immobilisations

	2021			2020		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	612 130	420 611	191 519	612 130	364 882	247 248
Ameublement	75 225	56 066	19 159	51 275	51 275	-
Automobiles	5 768	5 768	-	5 768	5 768	-
Équipement informatique	264 266	205 115	59 151	228 782	174 958	53 824
	957 389	687 560	269 829	897 955	596 883	301 072

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

5. Marge de crédit

La société détient une marge de crédit ayant un maximum de 150 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel qui est 2,75 % au 31 mars 2021 et est garantie par une convention de marge de crédit et la cession de dépôt pour la somme de 150 000 \$. Au 31 mars 2021, la marge de crédit était inutilisée.

6. Subventions et produits reportés

	2021	2020
	\$	\$
Octrois et subventions		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	106 117	-
Patrimoine canadien	38 500	-
Produits d'autofinancement		
Autres	241 094	119 305
	385 711	119 305

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	133 336	141 516
Subventions reçues au cours de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	50 518	42 883
Patrimoine canadien	8 917	9 953
Montants amortis dans les résultats de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	(65 994)	(55 451)
Patrimoine canadien	(8 710)	(5 565)
Solde, à la fin de l'exercice	118 067	133 336

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

8. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	27 984	30 759
Montant amorti dans les résultats	(2 775)	(2 775)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>25 209</u>	<u>27 984</u>

9. Engagements

La société a plusieurs contrats de location en place pour des locaux, des véhicules et de l'équipement informatique. Les paiements annuels pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2022	210 413 \$
2023	205 377
2024	203 793
2025	198 373
2026	14 628

10. Dépendance économique

La société dépend des octrois et des subventions des gouvernements pour financer ses activités. La société a conclu une entente avec Patrimoine Canadien pour son financement de base au montant de 1 095 000 \$ par année pour la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2023.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

11. Vente de Presse Ouest Ltée

Le 1^{er} avril 2020, la société a conclu une convention d'achat et de vente d'actions avec Les Ami.e.s de la Liberté pour vendre les actions existantes de Presse Ouest Ltée. Un billet à ordre équivalant au prix de vente de 315 356 \$ a été convenu par les parties existantes. Le billet à ordre porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse Groupe Financier majoré de 3 % (taux effectif de 5,75 %) au 31 mars 2021. La convention d'achat stipule que si à tout moment Presse Ouest Ltée devient une organisation journalistique enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le principal ainsi que les intérêts impayés seraient annulés et le billet à ordre serait annulé.

Le 1^{er} avril 2021, Presse Ouest Ltée a obtenu son statut d'organisation journalistique enregistrée et la société a donc accepté d'annuler le billet à ordre ainsi que les intérêts. Puisque la participation détenue dans Presse Ouest Ltée n'avait pas été comptabilisée selon la méthode de la consolidation à l'origine, tel que divulgué au paragraphe sur l'opinion avec réserve du rapport de l'auditeur indépendant, la comptabilisation du billet à ordre et l'annulation subséquente sont présentées sur une base nette dans ces états financiers.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, la société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a eu aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun, et elle a accès à une marge de crédit.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été changés pour les conformer à la présentation de l'exercice courant.

14. Évènement consécutif à la fin d'exercice

La société a signé un accord de contribution le 10 mai 2021 avec le Gouvernement du Canada d'un montant maximal estimé à 3 817 139 \$ dans le cadre du projet "Web Ouest". Ce projet découle d'une initiative conçue et développée par les Productions Rivard de 2015 à 2017 et permettra la diffusion par le Web d'évènements d'organismes de la francophonie manitobaine. Cet accord de contribution vise les activités pour la période commençant le 1er avril 2021.

15. Incertitude liée à la COVID-19

Le 13 mars 2020, la société mondiale de la Santé a déclaré la COVID-19 comme une pandémie mondiale. Cela a eu des effets néfastes au Canada et sur l'économie mondiale. Il pourrait y avoir un impact supplémentaire sur la société. Les administrateurs surveillent activement l'effet sur la situation financière, la liquidité et les activités de la société. Compte tenu de l'évolution quotidienne de la pandémie et les ripostes mondiales pour enrayer sa propagation, la société n'est pas en mesure d'estimer entièrement les effets à ce moment.

SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Tableau des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

						RIF MB, RIFA & CFA	2021	2020
	<i>Rural</i>	<i>ALLÔ</i>	<i>Politique</i>	<i>Promotion</i>	<i>Immigration</i>		<i>Total</i>	<i>Total</i>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ameublement et autres	-	-	15 407	-	61 643	-	77 050	47 654
Amortissement	1 805	-	22 878	-	63 589	2 406	90 678	76 988
Assurances	-	1 641	2 945	703	9 672	-	14 961	16 133
Audit et service de paie	-	3 141	8 726	1 346	8 600	5 000	26 813	18 875
Cotisation	225	-	8 097	-	3 065	7 709	19 096	8 519
Cotisation - FCFA	-	-	6 201	-	-	-	6 201	6 201
Déplacements	2 138	34	337	-	12 513	801	15 823	62 591
Équipement et location	4 505	8 073	24 789	3 471	59 864	12 454	113 156	89 205
Formation	-	-	3 141	-	2 603	500	6 244	4 014
Frais bancaires	-	-	1 828	-	-	-	1 828	734
AEI	-	-	-	-	78 402	-	78 402	-
Impression, timbres, papeterie , et annuaires	285	3 181	3 490	698	21 578	34 853	64 085	62 637
Loyer et frais d'entretien	3 240	34 506	48 245	14 884	379 491	20 705	501 071	336 002
Personnes ressources	113 620	-	71 294	-	127 553	377 813	690 280	528 116
Projets spéciaux - États généraux	-	-	61 500	-	18 294	-	79 794	82 000
Publicité	390	41 808	-	-	16 232	16 860	75 290	79 685
Représentation et réunions	116	-	14 160	-	49 010	-	63 286	139 547
Salaires et avantages sociaux	96 972	157 045	284 571	141 741	1 667 820	355 860	2 704 009	2 330 167
Site web	666	-	4 979	-	15 000	4 881	25 526	16 465
Téléphone et Internet	4 196	5 433	9 836	1 556	28 236	6 160	55 417	46 294
	228 158	254 862	592 424	164 399	2 623 165	846 002	4 709 010	3 951 827

Rural = Programme développement rural franco-manitobain

Allô = Programme communautaire (233-ALLÔ)

Politique = Programme politique-juridique

Promotion = Programme promotion et communication

Immigration = Programme d'Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)

RIF MB = Réseau en immigration francophone du Manitoba

RIFA = Réseau en immigration francophone de l'Alberta

CFA = Communauté francophone accueillante